

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSSAY



Du 15 septembre 2022 à 19h00 en salle du conseil à la mairie

---

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21  
Nombre de conseillers municipaux présents : 16  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 21  
Date de convocation du Conseil Municipal : 8/09/2022

**Présents :**

Mme NEAU-REDOIS Véronique, Mme SOULLARD Maude, M. CHAMBRAGNE Sébastien, Mme BREBION Christelle, M. VIRMOUT Cédric, Mme LE ROCH Lénaïck, Mme PUJET Rolande, M. COULONNIER Germain, Mme HAURAY-ROUSSET Nathalie, Mme MOREAU Anita, M. DABIN Stanislas, M. CHARRIER Nicolas, Mme JAUNET Karine, Mme VISONNEAU Béatrice, M. LOISEAU Julien, M. ROY Mickael.

**Excusés :**

Mme LEBUZIT-RACAPE CHAUVET Gwenaëlle donne procuration à Mme BREBION Christelle  
M. HARDY David donne procuration à M. CHARRIER Nicolas  
Mme MAOULIDA Anne donne procuration à Mme SOULLARD Maude  
Mme MUSSO Florine donne procuration à M. ROY Mickael  
M. WATRIN-CORPER Thomas donne procuration à Mme PUJET Rolande

**Président de séance :** Mme NEAU-REDOIS Véronique

**Secrétaire de séance :** M. VIRMOUT Cédric

---

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Véronique NEAU-REDOIS, Maire de Boussay. Elle dénombre 16 conseillers présents, 5 procurations et constate que la condition de quorum est remplie. M. VIRMOUT Cédric est désigné secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

L'ordre du jour suivant est énoncé par Mme le Maire :

- 1 PRESENTATION DOSSIER EOLIEN PAR LE SYDELA
- 2 PRESENTATION PAR LA COMMISSION PATRIMOINE DES PROJETS D'ECONOMIE D'ENERGIE
- 3 PRESENTATION DE LA PROPOSITION DE CESSIION PARTIELLE, DES PARCELLES section OA35, OA2683, OA 2682, OA 2370, OA2373, OA2374, OA2375 (ANCIEN LOCAUX MACERB)
  
- ACTUALITE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES
  
- POUR DELIBERATIONS :
  
- APPROBATION PROCES-VERBAL ET PUBLICITE DES ACTES  
VNR : Approbation du procès-verbal de la séance de juillet 2022
- RAPPORTS ANNUELS  
VNR : Présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- FINANCES  
VNR : Indemnités élus :  
SC : Vente des micros de la salle du conseil municipal  
VNR : Subvention Amicale des pompiers pour passation de commandement

Du 15 septembre 2022 à 19h00 en salle du conseil à la mairie

---

#### QUESTIONS DIVERSES

Groupe de travail pour le plan pluriannuel d'investissement

Groupe de travail pour le cimetière

Nouveaux horaires de la mairie

Date du prochain conseil municipal

#### **1 PRESENTATION DOSSIER EOLIEN PAR LE SYDELA**

M. ORHAN du SYDELA vient exposer le sujet de l'électricité éolienne à Boussay.

Il présente un support détaillant les points suivants :

- I. Présentation de la SEM SYDELA ENERGIE 44
- II. Bilan de fonctionnement du parc existant sur 2020 et 2021
- III. Quelle place pour un second projet ?

A l'issue de la présentation, les élus conviennent d'organiser un second conseil municipal sur septembre pour déterminer la position de la commune face à la demande d'implantation d'un nouveau parc éolien.

#### **2 PRESENTATION PAR LA COMMISSION PATRIMOINE DES PROJETS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

La commission patrimoine présente les obligations légales et financières du programme de rénovation énergétique avant de proposer un programme d'action portant sur le patrimoine communal.

Mme le Maire préconise d'attendre l'issue du plan guide pour décider des travaux sur le patrimoine. En revanche, le travail sur la gestion des énergies et de l'éclairage public doivent être lancés au plus vite ainsi que la sensibilisation aux comportements des usagers et agents.

#### **3 PRESENTATION DE LA PROPOSITION DE CESSIION PARTIELLE, DES PARCELLES section OA35, OA2683, OA 2682, OA 2370, OA2373, OA2374, OA2375 (ANCIEN LOCAUX MACERB)**

Mme le Maire présente l'offre reçue concernant les parcelles désignées ci-dessus :

- Offre de cession partielle après redécoupage du parcellaire pour permettre au vendeur de conserver une activité commerciale en front de rue avec du stationnement sur l'arrière.
- Proposition de travaux de désamiantage avant cession.

Mme le Maire précise la possibilité de faire réaliser le portage de cette acquisition foncière par l'Etablissement public foncier de Loire Atlantique.

Les élus échangent sur l'intérêt de l'emplacement qui paraît stratégique. Une étude de faisabilité sur le nombre de stationnement possible paraît opportune avant de décider l'acceptation de l'offre.

#### **ACTUALITE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

La présentation des actualités est reportée au conseil suivant du fait de l'ordre du jour chargé.

Du 15 septembre 2022 à 19h00 en salle du conseil à la mairie

---

### **2022.09.00 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Mme le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022 appelle des observations.

Mme Rolande PUJET observe que la retranscription dans les questions diverses, de la nécessité d'une fauche de l'herbe au niveau de la rue des Acacias, n'est pas exacte. Elle appelait simplement à une vigilance des services techniques, au moment de la tonte sur cette rue, quant à la projection d'herbes et de terre, en particulier au niveau du 8 rue des Acacias.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré décide de valider à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 7 juillet 2022.

### **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

La présentation de ce rapport est reportée au conseil suivant du fait de l'ordre du jour chargé.

### **2022.09.01 - INDEMNITES ELUS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,

**Vu** la délibération n° 2020.06.01 en date du 11 juin 2020 décidant :

- d'adopter le montant de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints,
- de fixer l'indemnité maximale du maire à 51.6% de l'indice brut 1027 et celle des adjoints à 19.8.% de l'indice brut 1027,
- le mode de revalorisation des indemnités en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et de la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique,

**Considérant** que l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027), servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus, a été revalorisé par le décret n°2022-994 du 7 juillet 2022 (augmentation de 3.5%),

**Considérant** le travail constant de maîtrise du budget et de l'augmentation significative de certaines dépenses du budget communal (énergie, carburant, produits alimentaires...),

Mme le Maire propose à l'assemblée de ne pas répercuter cette revalorisation du point d'indice sur les indemnités du maire et des adjoints.

Pour figer le montant de ses indemnités et celles des adjoints selon le montant maximal de l'enveloppe allouée en début de mandat, elle propose de revoir le pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027) et de supprimer les critères de revalorisation prévus par la délibération n°2020.06.01 en date du 11 juin 2020.

Mme Béatrice VISONNEAU dit qu'une revalorisation des indemnités semble logique au regard de l'inflation.

Du 15 septembre 2022 à 19h00 en salle du conseil à la mairie

---

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

**DECIDE DE** valider la proposition de Mme le Maire,

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, le montant des indemnités des élus est fixé aux taux suivants :

- **Maire** : 49.855 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
  - **1<sup>er</sup> adjoint** : 19.13% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
  - **2<sup>ème</sup> adjoint** : 19.13% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
  - **3<sup>ème</sup> adjoint** : 19.13% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
  - **4<sup>ème</sup> adjoint** : 19.13% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
  - **5<sup>ème</sup> adjoint** : 19.13% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)
- dans la limite de l'enveloppe mensuelle de 5 857,43 €, déterminée en début de mandat.

**DIT** que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints restera figé tout au long du mandat.

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ PAR :**

| Votes | Sens du vote | Nom des votants        |
|-------|--------------|------------------------|
| 20    | Pour         |                        |
| 0     | Contre       |                        |
| 1     | Abstention   | Mme VISONNEAU Béatrice |

## **2022.09.02 - VENTE DES MICROS DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

M. Sébastien Chambragne, adjoint au Patrimoine propose à l'assemblée de vendre les micros individuels qui équipaient la salle de conseil municipal et qui ne sont plus utilisés.

**Considérant** que ces micros ont été achetés en 2009 pour un prix de 4 720 € TTC,

**Considérant** l'offre d'achat de ces micros par la commune de Remouillé au prix de 1 700 €,

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE DE** de vendre à la commune de Remouillé les micros de la salle du conseil au prix de 1 700 €.

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

## **2022.09.03 - SUBVENTION AMICALE DES POMPIERS POUR PASSATION DE COMMANDEMENT**

Mme le Maire expose à l'assemblée les modalités prévues pour l'organisation de la cérémonie de passation de commandement de la caserne des pompiers de Boussay, prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Du 15 septembre 2022 à 19h00 en salle du conseil à la mairie

---

Traditionnellement, le coût du verre de l'amitié organisé à l'occasion de ces cérémonies est pris en charge par la commune. Aussi, elle propose à l'assemblée de voter une subvention à l'Amicale des pompiers de Boussay, pour permettre l'organisation de la cérémonie.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 800 € à l'Amicale des pompiers de Boussay pour l'organisation de la cérémonie de passation de commandement, du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

## QUESTIONS DIVERSES

### Groupe de travail pour le plan pluriannuel d'investissement

Mme le Maire propose aux élus de constituer un groupe de travail pour mettre à jour le plan pluriannuel d'investissement.

Sont candidats en plus des membres de la commission Finances :

- M. Germain COULONNIER
- M Mickaël ROY
- Mme Nathalie HAURAY-ROUSSET

### Groupe de travail pour le cimetière

Mme le Maire propose aux élus de constituer un groupe de travail pour optimiser la gestion foncière du cimetière (emplacement d'un nouveau columbarium, de nouvelles cavurnes, reprise des concessions abandonnées).

Sont candidats en plus des membres de la commission Finances :

- Mme Béatrice VISONNEAU
- Mme Rolande PUJET
- M. Stanislas DABIN
- Mme le Maire

### Nouveaux horaires de la mairie

Mme le Maire présente l'étude comparative des heures d'ouverture des mairies sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Sur les 16 communes, 6 mairies sont déjà fermées le samedi matin. Elle précise que sur 23 samedis étudiés, la moyenne du temps passé par usager est de 5 minutes, pour un passage moyenné de 5 usagers.

Considérant ces études, la fermeture de l'agence postale, les obligations de travail en binôme, les heures d'ouverture ont été modifiées pour optimiser les heures du personnel administratif.

### DATES A NOTER :

Les Clissonnantes au théâtre des Orch'Idées le 2/10

Invitation à la découverte d'une unité de méthanisation à Cugand le 21/10

Prochain conseil municipal : 29/09 et 12/10

**DATE DE MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL : 20/09/2022**

## SIGNATURES

Le Président

Le secrétaire